

Aveugles et malvoyantes: 10 questions et réponses

1. Qui considère-t-on comme étant handicapé de la vue ?..... 1
2. Combien la Suisse compte-t-elle de personnes aveugles, malvoyantes et atteintes de surdité ?..... 2
3. Quelles sont les causes d'un handicap visuel ? 3
4. Chez les aveugles, les autres sens sont-ils plus développés que chez les voyants ?..... 4
5. Qu'est-ce qui est plus dur à accepter : la cécité ou la surdité ?..... 4
6. Les aveugles regardent-ils aussi la télévision ? 5
7. Les aveugles et malvoyants vont-ils au théâtre et au cinéma ? 5
8. Comment les aveugles de naissance se représentent-ils les couleurs ?..... 6
9. Comment les aveugles de naissance rêvent-ils ?..... 6
10. Peut-on utiliser le verbe « voir » en présence d'une personne aveugle ?..... 7

1. Qui considère-t-on comme étant handicapé de la vue ?



Le handicap visuel se présente sous de multiples formes. On admet généralement qu'une personne qui ne parvient pas à lire le journal avec des lunettes ou des lentilles de contact est handicapée de la vue. Hormis ces troubles de l'acuité visuelle, le handicap visuel peut également résulter de divers facteurs, parfois combinés : réduction du champ visuel, troubles oculomoteurs, difficultés du cerveau à traiter les stimuli visuels, etc. De plus, l'environnement architectural (éclairage, marquages et informations acoustiques) et la situation de vie de la personne concernée (les égards et le soutien de son entourage, ainsi que sa faculté d'adaptation aux moyens auxiliaires et techniques spécifiques à son handicap) jouent également un rôle non négligeable.

D'un point de vue juridique, les dispositions des assurances sociales ainsi que de la loi fédérale sur la circulation routière sont importantes. Sont déterminants pour bénéficier des prestations de l'assurance-invalidité les certificats médicaux et rapports des spécialistes en basse vision qui fournissent des renseignements sur le diagnostic du patient, son acuité visuelle, la réduction de son champ visuel, sa vision des contrastes, sa sensibilité à

l'éblouissement, etc. Les valeurs de l'acuité visuelle centrale et de la diminution du champ visuel dans le cas d'un handicap visuel très prononcé sont définies dans la circulaire sur l'invalidité et l'impotence dans l'assurance-invalidité. Dans le cas le plus favorable, l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) s'appuie sur les dispositions de l'AI. Toutefois, elle ne fournit aux assurés qu'une partie des prestations de l'AI, même pour les personnes qui deviennent handicapées de la vue après la retraite.

S'agissant de la circulation routière, est considérée comme handicapée de la vue toute personne identifiable à sa canne blanche lors de ses déplacements. Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est considérée comme aveugle toute personne voyant 5% ou moins (soit ayant un visus inférieur à 0,05). En résumé, il est très difficile pour une personne donnée d'établir une nette distinction entre «problème de santé» et «handicap».

Et qui considère-t-on comme étant sourdaveugle ou malentendant-malvoyant?

Est considérée comme sourdaveugle ou malentendante-malvoyante toute personne atteinte simultanément d'un handicap auditif et visuel importants. Certaines personnes n'entendent pas et ne voient pas, d'autres ont un potentiel auditif ou visuel – voire les deux – qu'elles peuvent utiliser. Combinés, les deux handicaps sensoriels rendent impossible toute compensation de l'un des sens affectés par l'autre. Aussi, les personnes atteintes de surdicécité ne peuvent-elles pas utiliser sans adaptation des prestations et moyens auxiliaires conçus pour les aveugles, les malvoyants, les sourds et les malentendants. Dans la pratique, l'UCBA utilise les termes sourdaveugle et malentendant-malvoyant comme des expressions synonymes. En effet, en réalité, la limite entre ces deux notions est fluctuante.

2. Combien la Suisse compte-t-elle de personnes aveugles, malvoyantes et atteintes de surdicécité ?

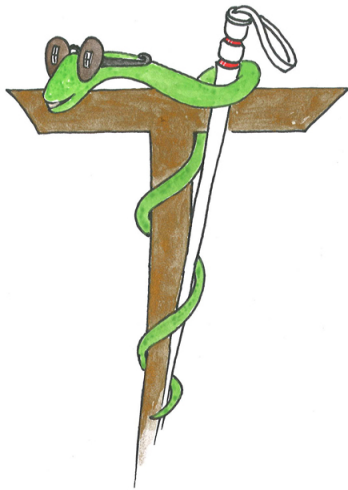


La Suisse ne dispose pas de statistique précise relative à un handicap donné. L'UCBA a compilé toutes les données disponibles et estime selon une étude parue en 2020 qu'en Suisse vivent environ 377'000 personnes aveugles et malvoyantes. Elles se situent dans toutes les classes d'âge, mais selon des proportions différentes : seuls 2% de la population jusqu'à 40 ans est aveugle ou malvoyante, le pourcentage augmente avec l'âge, soit 2,5% chez les personnes de 40 à 59 ans, 7,3% de 60 à 79 ans et 28,8% chez les personnes de plus de 80 ans.

L'âge avançant, il est naturel que le potentiel visuel diminue dans une certaine proportion. Cependant, avec la maladie, cette diminution se manifeste parfois prématurément, ou plus fortement. Ainsi, l'âge venant, de nombreuses personnes qui voyaient bien, ou de manière satisfaisante, doivent faire face à des atteintes toujours plus handicapantes. Ainsi, près de la moitié de la population âgée de 90 ans et plus est handicapée de la vue.

L'UCBA estime à au moins 57'000 personnes la population suisse atteinte de surdité. Dans ce cas aussi, l'âge joue un rôle déterminant. Fréquemment, malvoyance, cécité et surdité surviennent au cours de la vie et s'intensifient avec l'âge.

3. Quelles sont les causes d'un handicap visuel ?



Dans la plupart des cas, le handicap visuel qui apparaît est tout naturellement lié à l'âge. Lorsqu'il est la conséquence d'une dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), l'acuité visuelle diminue au centre du champ visuel, ce qui rend la lecture difficile, voire impossible. Toutefois, une cécité totale n'est pas à craindre.

Un handicap visuel peut également résulter d'un accident ou d'une maladie, telle que le diabète, la cataracte ou le glaucome, des maladies rétinienne ou des lésions prénatales.

4. Chez les aveugles, les autres sens sont-ils plus développés que chez les voyants ?



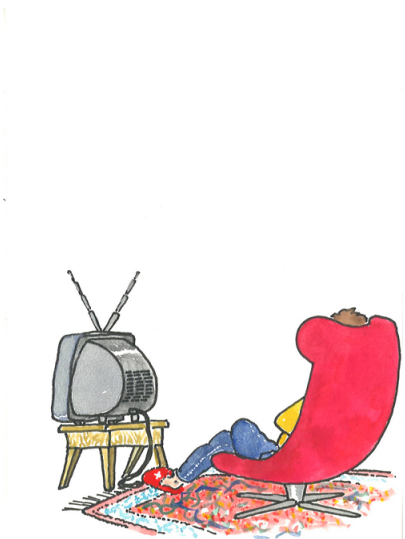
Les personnes aveugles, malvoyantes et atteintes de surdicécité ont besoin de leurs autres sens pour s'orienter et capter le plus d'informations possible. Elles apprennent à utiliser de façon ciblée leurs autres sens. Ainsi, certaines sont capables d'appréhender les choses de façon très nuancée. A la base, leurs sens ne sont pas mieux développés, mais plus entraînés que ceux des autres.

5. Qu'est-ce qui est plus dur à accepter : la cécité ou la surdité ?



Confronter ces deux handicaps l'un à l'autre pose un problème. L'acceptation des deux handicaps dépend largement de la personne elle-même et de son entourage, des circonstances de la diminution du potentiel sensoriel et de la faculté de la personne à la compenser. On admet généralement que le handicap visuel a des incidences plus importantes sur les aspects fonctionnels (orientation, mobilité, accès à l'information, etc.) et le handicap auditif sur les relations sociales (communication par exemple).

6. Les aveugles regardent-ils aussi la télévision ?



Naturellement. Beaucoup de personnes aveugles et malvoyantes apprécient la télévision en tant que média d'information et de divertissement. Lorsqu'il s'agit d'émissions documentaires ou d'informations, la parole permet de comprendre l'essentiel de l'émission. Il leur est plus difficile de suivre un film. Souvent, sans images, la compréhension de l'action découle du contexte. Signalons que depuis quelques années une nouvelle prestation est proposée aux personnes handicapées de la vue : les films en audio description. Sur le second canal stéréo est diffusée, parallèlement au film, une description des images et de l'action du film.

7. Les aveugles et malvoyants vont-ils au théâtre et au cinéma ?



Oui, de même qu'ils apprécient la télévision, les aveugles aussi se rendent volontiers au cinéma et au théâtre, d'autant plus que s'ajoute à la représentation le plaisir d'être de sortie ! Ils sont autant friands que les voyants de l'ambiance bien particulière qui règne dans une salle de théâtre ou de cinéma.

8. Comment les aveugles de naissance se représentent-ils les couleurs ?



La représentation des couleurs n'est évidemment pas visuelle. Bien des aveugles associent une couleur à un objet concret ou à des qualités de sentiment. Les aveugles de naissance savent bien sûr que le ciel est bleu, l'herbe verte et la neige blanche. Certains associent le rouge à la chaleur, le brun à l'odeur de la terre humide et le blanc à la douceur de la ouate.

9. Comment les aveugles de naissance rêvent-ils ?



Comme les voyants. Les rêves ne sont autres que des séquences rêvées de sa vie. Ils comprennent une part de réalité, une part d'imaginaire, et tous les sentiments qui s'en dégagent. Ainsi, la qualité de la perception ne se différencie pas fondamentalement dans un rêve ou dans la vie réelle. Il en va tout autrement des personnes qui perdent la vue au cours de leur vie. Souvent, ces dernières voient encore dans leurs rêves.

10. Peut-on utiliser le verbe « voir » en présence d'une personne aveugle ?



Tel qu'on l'emploie tous les jours, le mot « voir » a un sens bien plus large que le fait de percevoir avec ses yeux. « Voir » signifie aussi « reconnaître », « comprendre » et « rencontrer ». C'est pourquoi les aveugles n'arrêtent pas de dire, eux aussi : « J'ai vu Pierre, hier », « Je vois ! » ou « Au revoir ! ». Surtout ne vous torturez pas l'esprit à chercher un mot pour remplacer le verbe « voir ». Par contre, évitez le mot « là », comme dans l'expression « Asseyez-vous là ! »— lorsqu'il l'entend, un aveugle n'est pas plus avancé qu'avant.